



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service urbanisme et aménagement**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS
AGRICILES ET FORESTIERS DE LOIR-ET-CHER
du 15 NOVEMBRE 2022**

**AVIS SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS POUR PERMETTRE LA
RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-
FROIDMENTEL, AUX LIEUX-DITS LA VARENNE ET LE BUISSON**

Vu la demande d'examen de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois pour permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Jean-Froidmentel, transmise par courrier à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de Loir-et-Cher en date du 6 juillet 2022 ;

Vu les éléments portés à la connaissance des membres de la commission concernant notamment l'historique de cette carrière, le contexte de cette demande de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol ;

Vu les éléments portés à la connaissance des membres de la commission sur la nécessité de modifier le zonage d'une zone Nc du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois, en zone Ner, afin de permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Jean-Froidmentel ;

Considérant que l'emprise de la demande de modification du zonage du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois est de 24,5 ha ;

Considérant que les parcelles sont actuellement exploitées par des agriculteurs (déclarées à la PAC 2022) ;

Considérant que l'étude pédologique réalisée en juillet 2020 met en évidence des sols ayant un potentiel moyen, satisfaisant voire bon, notamment sur les parties ouest et sud-ouest de la parcelle ZC 169 ;

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, réunie le 15 novembre 2022, sous la présidence de monsieur Patrice François, Directeur départemental des territoires adjoint a émis un **avis favorable** sur la modification du zonage de Nc en Ner du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois, pour permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Jean-Froidmentel, **sous réserve que les parties ouest et sud-ouest de la parcelle ZC 169 qui présentent un potentiel agronomique satisfaisant soient exclues du périmètre du projet de centrale photovoltaïque au sol pour être restituées à l'agriculture.**

Blois, le 18 novembre 2022

Le Président de séance,

Patrice FRANÇOIS